

Arrêté du 21 janvier 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de novembre 2007

21/01/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de novembre 2007 est arrêté à : 132 385 393,70 Euro. Ce texte détaille les éléments composant cette somme.

Consulter ici l'arrêté du 21 janvier 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de novembre 2007